

Pourquoi supprimer les pesticides pour l'entretien des espaces publics?

Document à destination des élus



L'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics est une obligation fixée au 1er janvier 2017 pour les communes et établissements publics. Cette interdiction a été fixée par la Loi Labbé puis réaffirmée par la loi relative à la transition énergétique.

Mais ne plus utiliser de produits phytosanitaires a de nombreux avantages pour la santé humaine des administrés, l'environnement et le cadre de vie de la commune.

Il s'agit en effet de changer de pratiques d'entretien mais aussi de changer de mentalité en améliorant la place du végétal au sein de l'espace public.

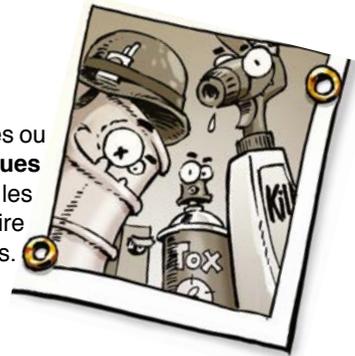


Devant le constat de la dégradation de notre environnement, une nouvelle réglementation **interdit aux collectivités, depuis le 1er janvier 2017, d'utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces publics** sauf exception. En tant qu'élu, je dois donc m'engager à respecter cet engagement sur ma commune.



Les pesticides, c'est quoi ?

Les pesticides, aussi appelés produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques, sont des **produits chimiques** qui regroupent, entre autres, les herbicides, les insecticides et les fongicides, utilisés pour détruire les plantes, les insectes et les champignons.



La commune n'est pas la seule à en utiliser



L'usage des pesticides est très répandu :

La commune en utilise afin d'entretenir ses espaces publics.



Les particuliers en utilisent dans les maisons pour exterminer les moustiques dans la chambre et les fourmis dans la cuisine ou pour se débarrasser des araignées. Ils sont également utilisés dans le garage contre les rongeurs, dans la salle de bain contre les poux et sur les animaux contre les puces.



Les jardiniers amateurs en utilisent pour détruire les pucerons des rosiers, pour éloigner les limaces des salades ou pour tuer les "mauvaises herbes" dans la pelouse, les allées et sur la terrasse.

Les agriculteurs en utilisent afin d'optimiser les récoltes et pour lutter contre les ravageurs et les maladies.

Les retrouve-t-on dans notre environnement ?



Aujourd'hui on retrouve des pesticides partout :

dans l'air, l'eau de pluie, les rivières, la terre, les plantes, les insectes, les animaux, dans nos maisons, notre nourriture et même à l'intérieur de notre propre corps !



Les pesticides sont-ils nocifs pour la biodiversité et l'environnement ?

Les pesticides agissent partout. En effet, si j'en utilise pour lutter contre les mauvaises herbes, je diminue les possibilités de pollinisation pour les insectes.

Si j'en utilise contre les insectes ravageurs (puçerons par exemple) , je détruis aussi ceux qui nous aident à jardiner et que j'aime observer: les coccinelles, les libellules, les papillons... Si j'en utilise pour lutter contre les petits rongeurs, je tue également d'autres animaux utiles comme les hérissons, les grenouilles et les oiseaux.



De ce fait c'est tout l'écosystème qui est touché !

Des études scientifiques* ont relevé que les pesticides sont nocifs pour les animaux :

- diminution du nombre d'oeufs pondus, fragilisation des coquilles,
- mortalité accrue des jeunes ou stérilité chez les oiseaux.
- malformations chez les grenouilles et les oiseaux.
- féminisation chez les rats, les grenouilles et les goélands.
- mortalité accrue et malformations chez les alevins.
- tumeurs et diminution du niveau d'hormones chez les baleines.



Les pesticides ont des effets sur la santé humaine

Il est difficile de quantifier avec exactitude tous les méfaits des pesticides sur la santé, mais **beaucoup de dangers sont déjà reconnus**. Même avec une faible exposition, les pesticides peuvent avoir de graves conséquences sur l'organisme, provoquer l'infertilité masculine, des cancers, mais aussi atteindre gravement les fœtus. De nombreux cas d'intoxication aiguë aux pesticides, parfois mortels, ont aussi été décelés en milieu agricole, où l'exposition aux pesticides est la plus importante.



De nombreux pesticides sont des perturbateurs endocriniens. De nombreuses études* les impliquent dans la **baisse de la fécondité** (masculine et féminine), les fausses couches, les malformations et les naissances prématurées.

Chez l'enfant, le développement neurologique, est crucial. Des perturbations, endocriniennes notamment, pendant leur croissance peuvent causer des **dommages irréremédiables sur le développement du cerveau** conduisant à des altérations intellectuelles et psychomotrices.



Dans certains cas, une baisse de la réponse immunitaire causée par une exposition aux pesticides peut faire chuter la capacité de résistance aux infections. Une telle **dépression immunitaire** pourrait également favoriser le développement des cancers. Des répercussions allergiques et auto-immunes ont également été signalées.

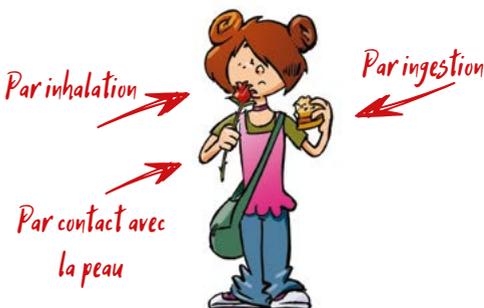
Une exposition à faible dose à certains pesticides semble augmenter de 70% le risque de développer une **maladie de Parkinson***.



Plusieurs voies de contamination possibles

Ceux qui utilisent des pesticides sont bien entendu les personnes les plus touchées. Toutefois, il existe également de nombreux vecteurs de contamination passive.

En effet, la grande majorité des produits utilisés se disperse dans l'environnement sans atteindre sa cible.



Ainsi, si la majeure partie de la population n'utilise pas directement ce type de produits, la contamination s'effectue par un environnement pollué. Nous sommes tous porteurs permanent de substances chimiques, dont un certain nombre de pesticides.

C'est vrai dès la naissance car ces substances peuvent être transmises au bébé par sa mère.



En stoppant l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien de ma commune, quels sont les changements qui vont être visibles ?

Les pesticides, c'est fini ! Le Parc naturel régional de l'Avesnois accompagne la commune afin d'entretenir les espaces publics sans utiliser de pesticides.



Il faut s'attendre à une augmentation de la place de la nature dans la commune car :

- les techniques naturelles comme le paillage, le désherbage mécanique ou la mise en place d'une gestion différenciée des espaces demandent plus de temps dans leur mise en oeuvre qu'un simple épandage généralisé de pesticides.

- d'autre part, un des grands principes pour diminuer les efforts d'entretien est paradoxalement de végétaliser les espaces. Plus il y a de végétal, moins je dois désherber.

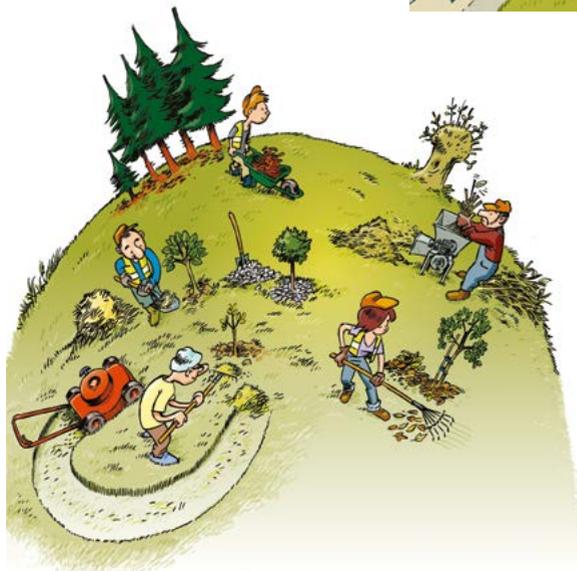
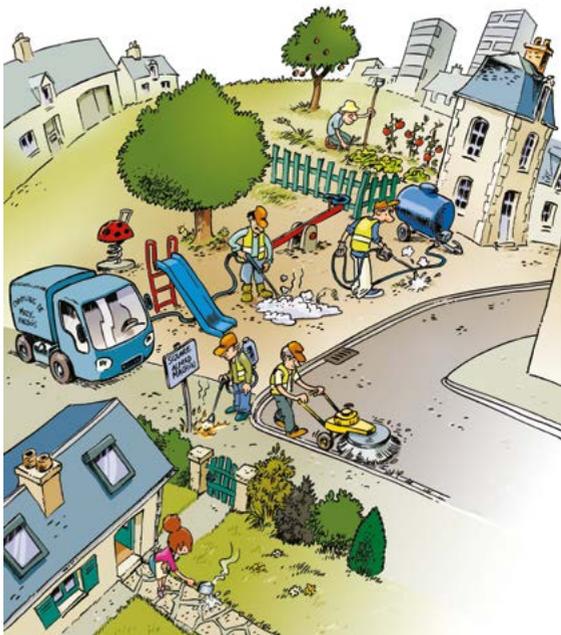
Ce retour de la nature sera bon pour la biodiversité, l'environnement et le cadre de vie des administrés !



Quelles sont les alternatives aux pesticides que la commune peut employer pour l'entretien de ses espaces ?

Désherber sans désherbant

- > Le désherbage manuel
- > Le désherbage thermique
- > Le désherbage à flamme
- > Le désherbage à eau chaude
- > Le désherbage mécanique (brosse rotative)

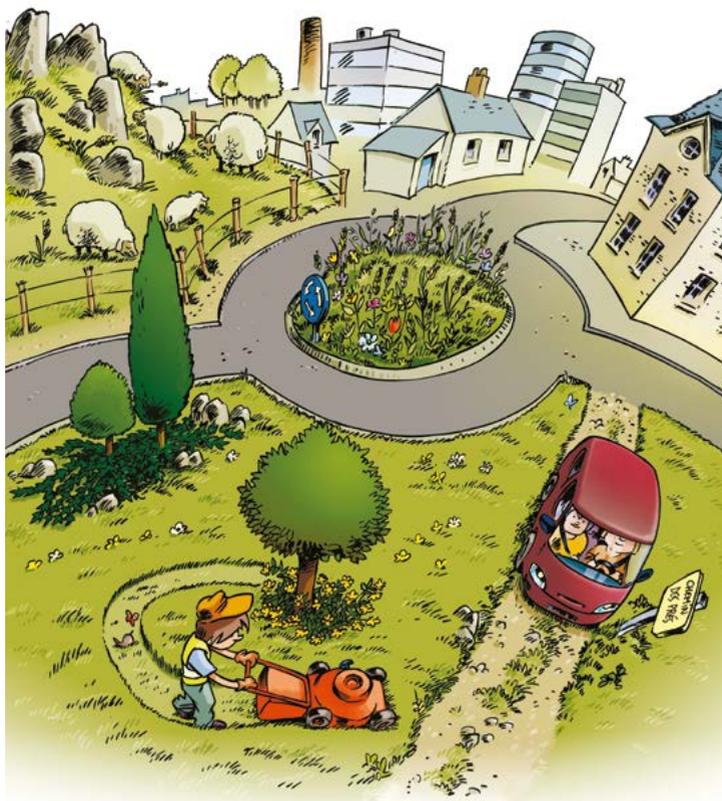


Pailler

Le paillage consiste à recouvrir les espaces en terre nue pour éviter que les plantes indésirables ne les colonisent.

Il existe plusieurs sortes de paillage: organiques, minérales et même plastiques.

Il est préférable d'utiliser des paillages organiques biodégradables constitués de branches, d'écorces broyées, de tonte de gazon séché ou de feuilles par exemple.



Végétaliser

Paradoxalement, plus on végétalise moins il est nécessaire d'entretenir. Il est donc possible de changer l'orientation de certains sites afin d'y favoriser la place du végétal.

On peut choisir des végétaux rustiques, vivaces, adaptés au milieu, qui n'auront pas de difficultés à s'implanter et éviter les espèces horticoles qui demandent beaucoup plus de soin et d'entretien. Il est également possible d'installer des végétaux couvre sol afin d'éviter la terre nue.

Sur les zones difficiles d'accès, il est possible de semer une prairie fleurie. Tondre plus haut (6 cm du sol) favorise le développement du gazon au détriment des mousses et des herbes indésirables.

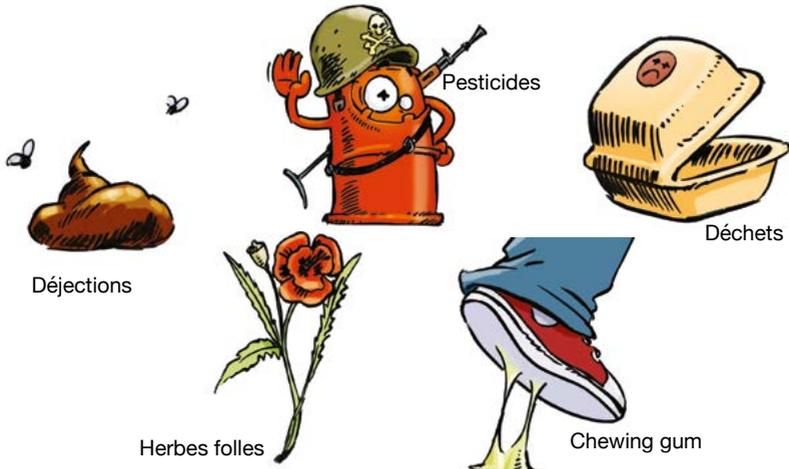


Que répondre aux habitants qui vont venir se plaindre des changements opérés dans l'entretien des espaces publics?

DE L'HERBE OU DES PISSENLITS POUSSENT DEVANT CHEZ MOI SUR LE TROTTOIR, ÇA NE FAIT PAS PROPRE ! IL Y A PLEIN DE MAUVAISES HERBES SUR LA COMMUNE, CA FAIT SALE !

En général on parle de mauvaises herbes pour définir les plantes non identifiées, apparemment banales, qui poussent sans problème dans les lieux ingrats, oubliés ou même incongrus. Ces végétaux s'opposent à notre notion de propreté en donnant un aspect négligé ou en s'immiscant dans des endroits totalement inadaptés. Pourtant, elles n'ont rien de mauvaises!

Qu'est il préférable de trouver devant chez soi ?



Pourquoi vouloir les exterminer systématiquement ?

Le mouron et les trèfles sont de véritables engrais verts !

Les ronces, les cirses, la silène fournissent du nectar aux papillons.

Le pissenlit, le chénopode et l'ortie attirent les insectes utiles.

Toutes ces herbes ne sont pas sales alors apprenons à cohabiter !



ÇA NE POLLUERA PAS SI ON DÉSHERBE 2 METRES CARRES DEVANT CHEZ MOI !

La toxicité étant la raison même de leur existence, les produits phytosanitaires polluent et peuvent être nocifs à très faibles doses. Ces substances, lorsqu'elles sont appliquées sur des surfaces impénétrables comme un trottoir finiront par se retrouver dans le milieu naturel par le ruissellement pluvial. D'autre part, Le contenu d'un capuchon de stylo de substance active de produit phytosanitaire peut à lui seul rendre non potable un volume d'eau équivalent à trois piscines olympiques !



C'EST CONTRAIGNANT DE NE PLUS UTILISER DE PESTICIDES ! C'EST UN VÉRITABLE RETOUR EN ARRIÈRE !



Il est vrai que les techniques alternatives à l'épandage massif de pesticides sont chronophages et demandent une véritable réflexion quant à leur mise en place.

Cependant, il s'agit d'agir de façon raisonnée, en accord avec la nature, l'environnement, et le respect de la santé des administrés.

Le désherbage se veut désormais intelligent, en prenant en compte les ressources limitées de la commune, et respectueux du cadre de vie. Ce n'est donc pas un retour en arrière mais une vraie évolution.



TOUTES CES HERBES DANS LES RUES, ÇA NE SERT À RIEN, JE PRÉFÉRAIS AVANT.



Les ressources des services techniques de la commune sont limitées et l'arrêt de l'usage de produits phytosanitaires demande plus de temps aux agents communaux pour entretenir les espaces.

Le fait de végétaliser certains sites a plusieurs avantages. Cela permet de diminuer l'effort d'entretien, de faire revenir la nature en ville et de

fournir un habitat de qualité à de nombreuses espèces que nous aimons observer, comme que les papillons ou les coccinelles.

POURQUOI INTERDIT-ON AUX COMMUNES D'UTILISER DES PESTICIDES ALORS QUE CE SONT LES AGRICULTEURS QUI EN UTILISENT LE PLUS, ET QUE CES PRODUITS LEUR SONT AUTORISÉS ?

Les agriculteurs sont bien les plus gros consommateurs de produits phytosanitaires mais ils sont également soumis à des réglementations et à une volonté nationale de réduire l'usage de ces produits avec les plans écophytos.

D'autre part, les collectivités ont un devoir d'exemplarité, il est donc logique qu'elles soient les premiers acteurs de l'arrêt de l'usage de pesticides.

Enfin, la quantité de produits utilisés par les communes n'est pas négligeable. L'usage des pesticides dans les communes présente l'inconvénient majeur d'exposer directement la population, notamment des publics fragiles tels que les personnes âgées, les enfants ou les femmes enceintes, à ces substances toxiques.

Celles-ci sont de plus répandues sur des sols nus ou imperméables (trottoirs), et donc emportées par les premières pluies dans le réseau pluvial jusque dans le milieu naturel (rivières, nappes d'eau souterraine, lagunes littorales) qu'elles polluent.



POUR LES AGENTS C'ETAIT QUAND MÊME BIEN PLUS SIMPLE D'UTILISER DES PRODUITS !

Stopper l'utilisation de produits phytosanitaires permet de préserver la santé des agents. Les équipements de protection ne sont pas toujours adaptés et même lorsqu'ils le sont, ils ne sont pas infaillibles. Les pesticides peuvent provoquer des intoxications, principalement par des affections cutanées et respiratoires, des problèmes digestifs, neuromusculaires ou oculaires.

Ils peuvent également provoquer des intoxications par voies indirectes et/ou chroniques (exposition à de faibles doses sur le long terme). Dans les zones urbaines, le public fréquente les espaces traités ou désherbés comme les aires de jeux, boulo-dromes, etc... exposant la population, d'autant plus que certaines personnes y sont particulièrement sensibles. Supprimer les pesticides dans nos espaces publics permet de supprimer cette proximité du public avec ces produits toxiques !



Changer de pratiques c'est :



- > **Préserver notre santé**
- > **Respecter l'environnement**
- > **Améliorer le cadre de vie**
- > **Désherber intelligemment**
- > **Renforcer la biodiversité**



Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Parc naturel régional de l'Avesnois



Maison du Parc
Grange Dimière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
N50° 8' 0,9234" E3° 45' 32,472"
www.parc-naturel-avesnois.fr

ROCCO REGIONALS
Région Hauts-de-France
Nord le Département
Agence de l'Eau Artois-Picardie
Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional des Hauts de France, du Conseil départemental du Nord et de l'État Français.

Conception graphique: Parc naturel régional de l'Avesnois

Illustrations: le Toit à Vaches, © Dominique Charron

Document réalisé sur la base du travail mené par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (Symbo) et Loiret nature environnement.

Octobre 2017

* Etudes scientifiques citées:

REGNAULT-ROGER Catherine & al. (2005). Enjeux phytosanitaires pour l'agriculture et l'environnement. TEC & DOC, 1014 p. // RAMADE François (2005). Eléments d'écologie. Ecologie appliquée. Dunod, 864 p.

SWAN S.H. et al. (2003). Semen quality in relation to biomarkers of pesticide exposure. Env. Health Perspect, 111, 1478-1484 : www.ehponline.org

GREENLEE A.R. et al. (2003). Risk factors for female Infertility in an agricultural Region. Epidemiology, 14(4), 429-436. Résumé : www.epidem.com

